RETRO NEWS

LA PETITE RÉPUBLIQUE SOCIALISTE

Vingt-huitième année. — Numéro 9893

Dimanche 17 Mai 1903

DIRECTION et ADMINISTRATION : *111, Rue Réaumur* (Tél. 103.71).
RÉDACTION : *4, Rue Paul-Lelong, 4* (Téléph. 101.92).

PRIX DES ABONNEMENTS :	Un Mois	Trois Mois	Six Mois	Un An
Paris et Départements	1.50	4.50	9 »	18 »
Etrangers (Union Postale)	3 »	9 »	16 »	32 »

Le NUMERO 5 Centimes

RÉDACTEUR en CHEF : GÉRAULT-RICHARD

Le NUMERO 5 Centimes

ADRESSER LETTRES ET MANDATS A
MAURICE DEJEAN, DIRECTEUR-ADMINISTRATEUR
Les Annonces sont reçues :
Aux Bureaux du Journal, 111, Rue Réaumur (Tél. 103.71)
et chez MM. GODEMENT et Cie, 15, Rue de la Grange-Batelière.

EN ALLEMAGNE

12 mai 1903.

Le Reichstag, élu en 1898 pour cinq années, a terminé ses travaux. La dernière session, très courte, tenue depuis Pâques, n'a pas été inutile : elle a démontré une fois de plus l'influence croissante de la Social Democratie dans l'empire ; elle lui a apporté des arguments nouveaux, pour la lutte contre les partis conservateurs ou son plus formidable ennemi, le centre catholique.

Une loi pour l'interdiction du phosphore blanc avait été proposée par le gouvernement. Sur cette question, le centre s'est divisé. C'est qu'il est bien difficile, en effet, d'être à la fois l'ami des patrons et le protecteur des ouvriers. Des députés catholiques ont voté contre la loi ; les uns ont prétendu que le travail du phosphore n'était point nuisible pour la santé ; d'autres ont réclamé une indemnité pour les patrons. C'est le comte Posadowsky qui leur a répondu, au nom du gouvernement, et il a mérité une fois de plus les applaudissements de nos camarades. « En ce qui concerne la question d'indemnité, personne, a-t-il dit, n'a le droit de conduire une entreprise qui lui rapporte, au détriment de la santé d'autres hommes, si l'objet de cette fabrication n'est pas d'une nécessité absolue pour la vie humaine, et bien davantage encore si cet objet peut être produit selon des procédés sans danger pour l'ouvrier. »

Et à ceux qui niaient que l'emploi du phosphore blanc fût dangereux, il a dit, avec sa simplicité et sa précision habituelles, l'impression effrayante que lui avaient produite, lorsqu'il était enfant, les ouvriers allumettiers malades. « Nier les effets du phosphore, sur lesquels tous les savants sont d'accord, c'est dire qu'il fait nuit quand le soleil brille. » On peut penser que ces paroles ne sont pas tombées dans l'oreille de sourds, et nos camarades socialistes les rappelleront aux candidats du centre, à ces amis des ouvriers.

Dans la même session, l'on devait achever de discuter et voter la loi nouvelle sur l'assurance-maladie. Elle apporte quelques avantages, avantages matériels surtout, consistant principalement dans la prolongation de la durée des secours. Mais d'autres dispositions, augmentant la surveillance de l'administration des caisses, semblaient devoir permettre un jour les taquineries politiques, les tracasseries policières contre les administrateurs socialistes. La paresse des conservateurs est bien connue ; les premières chaleurs les avaient fait fuir vers leurs campagnes, que le printemps fleurit. La Social-Democratie, en demandant le vote nominal, allait empêcher la loi de passer ; car le Reichstag, selon les dispositions de son règlement, n'aurait pas été en nombre suffisant pour voter. Le centre, le gouvernement souhaitaient cependant d'avoir la loi, afin de montrer une fois de plus, à la veille des élections, leur dévouement à la classe ouvrière. Ils ont renoncé alors aux dispositions de surveillance : les administrateurs ne pourront être poursuivis que pour malversation. Et la Social-Democratie renonçant à son tour (donnant, donnant) au vote nominal, a permis, tout en s'abstenant, le vote de la loi. Elle a ainsi obtenu satisfaction et elle a montré sa puissance.

De là la grande colère des agrariens et des conservateurs contre le gouvernement, auquel ils imposaient naguère, aux beaux jours du tarif douanier, tout au moins la moitié de leurs prétentions. Ils auraient bien voulu les affirmer encore, ces prétentions, les rappeler, à la veille des élections, à ceux qui croient encore en eux. Ils ont demandé à interpeller sur les traités de commerce. Mais le gouvernement, qu'ils commencent à gêner fortement pour la conclusion desdits traités, a refusé de discuter et de répondre. Les journaux conservateurs tonnent contre le chancelier, contre ce chancelier sur lequel on avait fondé de si belles espérances, et qui fait aujourd'hui les volontés de qui ? Des social-democrates.

♣

Mais quoi qu'ils veuillent bien dire, nous n'en sommes pas encore là. Et c'est contre toutes les forces de l'empire réactionnaire et militaire que nos camarades vont avoir, une fois encore, à conduire la lutte. Depuis des mois, par la propagande, par l'organisation, ils la préparent. Les unions politiques se fortifient, s'accroissent sans cesse ; les abonnements au *Vorwaerts*, aux journaux régionaux et locaux augmentent, à ce point, que les journaux bourgeois reparlent encore de boycotter la presse socialiste, de l'empêcher d'avoir des annonces ! Des sympathies anonymes se révèlent : à la quittance que le comité du parti publie chaque mois dans le *Vorwaerts* pour les sommes reçues, on a vu des sommes de 30,000 m. et de 10,000 m. (37,500 fr. et 12,500 fr.) versées par de riches anonymes, et qui ont fait crier à la trahison les candidats bourgeois, réduits à mendier les pfennigs dans de très humbles circulaires. Le trésor de guerre est prêt ; les armes sont éprouvées. En avant !

♣

C'est la fête joyeuse de mai qui vient de donner le signal.

A Berlin, 25,000 ouvriers et social-démocrates ont assisté aux réunions organisées par les syndicats. A neuf heures, une heure avant le début de la réunion, la salle où Bebel devait parler était comble, et les nouveaux arrivants renvoyés, selon l'usage, par les agents de police. Et dans toute l'Allemagne, même ardeur.

C'est avec nos camarades de Mayence que j'ai eu la joie de fêter le Premier Mai. Et j'ai pu me rendre compte, dans cette ville d'importance moyenne, de l'intensité et de la diversité du mouvement socialiste. A Berlin, dans l'immense capitale, les militants ne se connaissent souvent que de nom ; ici, coopérateurs, syndicalistes, politiciens et journalistes, tous s'entr'aident, et leurs actions quotidiennes se rejoignent et se complètent. On a l'impression de la commune socialiste en formation. Sur les 84,000 habitants de Mayence (dont 10,000 hommes de troupes), il y a eu, en 1898, 12,004 voix socialistes, mais l'union des nationaux-libéraux et du centre a permis au candidat du centre de passer avec 12,881 voix au ballottage. Mais les propagandistes ne se sont pas découragés : on a fondé une coopérative de consommation, il y a deux ans et demi ; elle a aujourd'hui 2,500 membres, 6 comptoirs de vente, et elle construira bientôt sa boulangerie. Les travailleurs organisés des syndicats sont maintenant plus de 5,000, et capables de lutter contre les lock-out patronaux, comme c'est le cas en ce moment même pour les maçons. Enfin, comme les travailleurs de Mayence, semblables en cela, hélas ! à nos camarades français, ont toujours beaucoup de peine à verser leurs cotisations, un système ingénieux de timbres successivement revendus aux organisations régionales et locales permet de grossir la caisse avec régularité. Qu'on ajoute un candidat sérieux, éprouvé, le docteur Edouard David, auteur d'un livre récent et d'une importance considérable pour l'élaboration d'un programme agraire, connu et estimé de tous les Mayençais, déjà député au Landtag de Hesse, et l'on comprendra avec quelle certitude de victoire l'on prépare ici l'élection.

Aussi la fête de mai a-t-elle été vraiment la fête de l'espérance. A la certitude plus lointaine du bonheur socialiste, qui voudra de longs efforts encore, la joie du succès prochain s'ajoutait. Le matin, les syndicats se sont assemblés. Adelting, le jeune rédacteur du journal socialiste de Mayence, a rappelé les revendications ouvrières : la journée de huit heures, la protection du travail, la paix entre les peuples. L'après-midi, ce fut vraiment la fête. On est allé rendre visite aux camarades de Weisenau, un joli faubourg dont les maisons de grès rouge s'échelonnent au-dessus du Rhin ; les femmes, les enfants étaient venus, des vieillards, même un vieux de 48. On a chanté les chants socialistes, la *Marseillaise* des travailleurs, les choristes socialistes se sont fait entendre. Et l'on est revenu par les champs, vers la ville, pour la grande fête du soir.

Demain, ce sera de nouveau le travail, le recommencement de l'effort quotidien. Chacun retrouvera ses soucis, sa misère même. L'hiver a de ces retours, de ces gelées tardives qui souvent détruisent la moitié des bourgeons naissants, mais tous répéteront avec le poète : « Il faut cependant que le printemps vienne ! » *Es muss doch Frühling werden !*

ALBERT THOMAS.

Un qui eût mieux fait de se taire

Un monsieur qui se frotte les mains et qui pense en avoir fait une bien bonne, c'est le général Massenet, commandant la 71e brigade d'infanterie, à Mont-de-Marsan. Il interdit à ses officiers d'adhérer à la franc-maçonnerie. Voici le passage essentiel de son ordre du jour :

« Les associations reconnues par le « gouvernement, dit-il, ont seules le droit « d'exister, et parmi ces associations, le « ministre de la guerre a non seulement « désigné celles dont les militaires pou- « vaient faire partie, mais il a formelle- « ment interdit, par sa circulaire en date « du 27 mai 1895, de se faire admettre « dans les autres. *C'est donc une faute « que d'adhérer à ces dernières, et cette « faute prend un caractère de gravité « exceptionnelle, lorsqu'on adhère à « une association qui n'est pas léga- « lement reconnue.* »

Le piquant de cet ordre du jour, c'est qu'il a la prétention de donner une leçon au parti républicain et au ministre actuel de la guerre. On sait que l'argument favori des cléricaux consiste à dénoncer la franc-maçonnerie comme une congrégation qui devrait être soumise au même traitement que les autres. C'est absurde, puisque le caractère congréganiste réside dans la vie en commun, et que les francs-maçons, s'ils s'assemblent parfois dans leurs loges, n'en vivent pas moins comme les autres citoyens.

Mais les cléricaux tiennent à leurs petites histoires. Ils les servent pendant des années et des années avec le même enthousiasme, sans doute parce qu'ils éprouvent quelque difficulté à en découvrir de nouvelles.

Voilà donc la malice de M. le général Massenet.

« Puisque, pense-t-il, le gouvernement « dissout les congrégations religieuses, « je m'en vais, moi, porter un coup à la « congrégation maçonnique. J'en inter- « dirai l'accès aux officiers. »

Il invoque, en conséquence, une circulaire du 27 mai 1895 qui vise les associations non légalement reconnues. Le malheur, pour M. Massenet, c'est qu'il arrive un peu tard dans un monde trop vieux. La circulaire de 1895 avait sa raison d'être sous le régime antérieur à la loi de 1901. Mais celle-ci ayant établi la liberté d'association, la reconnaissance légale n'est exigible que pour les congrégations religieuses. Toutes les autres associations se constituent librement, sauf intervention motivée par la sûreté de l'Etat et la sauvegarde des mœurs.

La franc-maçonnerie est donc autorisée légalement par cela même qu'elle n'est pas interdite, et M. Massenet, au lieu d'une malice, a commis une sottise imputable à sa parfaite ignorance des lois de son pays. Son ordre du jour est illégal. Le ministre de la guerre n'aura qu'à le lui signifier et à le déclarer nul et non avenu.

Du même coup, il pourrait inviter ce général ignare, mais prétentieux, à se renseigner une autre fois quand il voudra donner des leçons aux républicains.

GÉRAULT-RICHARD.

Échos du Jour

FUTURS « FAFIOTS »

Il paraît que les fameux billets de banque en quatre couleurs qu'on nous promet depuis si longtemps vont bientôt s'abattre sur nous. S' « abattre » est malheureusement une façon de parler !

En tout cas, à la Banque, on annonce qu'ils sont terminés. Le billet de cinquante francs, œuvre de Glaize, est même achevé depuis quelque temps. Celui de cent francs, dû à Luc-Olivier Merson, vient d'être mis au point. Quant à celui de mille, achevé par Flameng, on en adoucit les couleurs jugées trop criardes.

C'est dire que d'ici peu ces nouvelles petites images seront jetées dans la circulation pour la joie et l'amusement de certains parents. Les enfants sont trop jeunes et trop naïfs pour en apprécier la valeur ; ils préfèrent les histoires d'Epinal.

Heureux âge !

Quant aux pauvres diables, si nombreux dont, les rapports avec les « fafiots » sont plus que tendus, ils se contenteraient des billets bleus actuels et les trouveraient encore d'une bien jolie couleur.

××

COMÉDIE MILITAIRE

On prépare, paraît-il, une bien curieuse réjouissance militaire sous le nom de « Jubilé de Crimée ».

Sur le théâtre même de cette guerre qui mit aux prises Français et Russes, on reconstituera au printemps prochain la fameuse tour de Malakoff et les anciens ennemis fraterniseront dans ce décor.

Cette idée avait sans doute une tournure pacifique qui déplaisait aux guerriers qui la mettront à exécution. Aussi ont-ils décidé que le clairon des zouaves qui sonna en 1855 la charge finale à la prise du mamelon, la répétera lui-même. On devrait aussi faire tirer le canon et manœuvrer les troupes. Ça deviendrait une pantomime de cirque des plus réussies.

Pour justifier cette parade militaire, les promoteurs de l'idée rappellent qu'on peut bien se réjouir en commun, puisqu'il n'y eut dans cette affaire de Malakoff ni vainqueurs ni vaincus.

C'est un peu vite oublier tous les pauvres bougres qui n'avaient pas demandé à s'y faire tuer.

××

POMMADÉS

Ils en ont aussi en Angleterre, des annonces originales.

C'est ainsi qu'on peut lire dans un journal commercial important de Londres :

« Demandé, jeune homme, environ vingt ans, pour bureaux et magasins importation gros ; préférence donnée à jeune homme ayant occupé emploi similaire. Dandies gantés, pommadés, cigarette aux lèvres, voix nasillarde, inutile de se présenter ; seulement jeunes gens courageux, persévérants, regardant pas travail et désirant faire progrès. »

Pas de succès, les pommadés, gantés, etc.

××

UNE BELLE BRUTE

Il vient de comparaître devant le conseil supérivur de guerre de Strasbourg un sous-officier, Paul Kisch, dont les exploits mériteraient de figurer au musée de la guerre et de la paix.

Ce sous-officier ne frappait pas seulement jour et nuit les recrues, il inventait des supplices pour les soldats qui lui déplaisaient.

Un des hommes qu'il avait particulièrement pris en grippe avait un pied enflé. Kisch l'obligea à grimper un escalier jusqu'à ce qu'il tomba épuisé et alors il lui laboura le visage à coups de poing, lui marchant avec intention sur son pied malade, de sorte que le malheureux dut rester près de deux mois à l'hôpital.

Le plus joli, c'est que Kisch put se livrer impunément à ces actes de sauvagerie d'octobre 1901 à fin mai 1902.

Et, pour toute sa défense, il allégua « qu'il n'avait fait subir à ses subordonnés que les traitements dont il fut lui-même gratifié quand il était soldat ».

Une belle page à ajouter au grand-livre du militarisme.

××

LES LETTRES ET LES ARTS

L'exposition Pierre Laprade. — M. Laprade, dont les envois au Champ de Mars et surtout au Salon des Indépendants avaient été très remarqués, réunit aujourd'hui chez M. Vollard 30 toiles et plus qui attestent un noble et délicat labeur et des dons éminents de coloriste.

Les parcs, grands jardins parisiens, Luxembourg, Tuileries, Versailles, avec leurs éclatants parterres, semés, suivant la saison, de géraniums, de chrysanthèmes, de dahlias ou de roses, leurs pièces d'eau, leurs majestueuses verdures, et les toilettes vives des promeneuses qui vont s'y asseoir et rêver à l'ombre, voilà ce que M. Laprade a senti et rendu avec une pénétrante poésie.

Les harmonies de bleu, de rose, de vert et de blanc chantent et s'assouplissent gracieusement dans chacune de ses toiles. Peut-être — et c'est un reproche un peu étrange — souhaiterait-on çà et là une touche moins sommaire et des rapports plus fondus. Mais les tons s'accordent quand même et réussissent toujours à charmer.

M. Laprade plaît, même dans ce qu'il a de parti pris et d'exécution hâtive. Ses natures mortes, qui ne sont pas moins agréables que ses paysages et sa peinture de genre, témoignent d'une belle franchise et d'une irréprochable solidité.

Tous les amateurs d'art les verront avec plaisir. — P. B.

—:—

En attendant les acquisitions qu'elle doit faire aux deux Salons — le plus tard possible ! — la quatrième commission du Conseil municipal a décidé d'acheter deux tableaux qui seront placés au Petit Palais.

L'un est un paysage oriental de M. Guillaumet, l'artiste regretté qui vient de mourir ; l'autre est également un paysage de M. Baillet.

××

PETITS PAINS DU MATIN

Pendant qu'on réunit des commissions municipales pour trouver un frein aux automobiles, M. Lépine se met sur la conscience une seconde arrestation arbitraire.

— Le préfet de police commence à prendre un peu trop les citoyens pour de simples voitures.

Jean Mitron.

SAUVEGARDONS L'AVENIR

M. Raoul Pictet a fait, ces jours-ci, dans la salle des Prévôts de l'Hôtel de Ville, des conférences si concluantes qu'il est impossible, à mon sens, aux rapporteurs de la question du gaz de n'en pas tenir largement compte pour les projets sur lesquels le Conseil municipal aura prochainement à discuter.

Ces expériences prouvent qu'on peut obtenir à un prix extraordinaire de bon marché du gaz dont le pouvoir éclairant est dix fois plus grand que celui du gaz ordinaire.

Sans doute, on peut objecter que ce sont là des expériences de laboratoire, et que rien ne garantit des résultats aussi décisifs le jour où il faudrait substituer la fabrication industrielle à ces expériences.

D'accord, mais au point où nous en sommes, il est tout au moins démontré que l'industrie du gaz est en pleine évolution, et on peut concevoir qu'avant peu les expériences de M. Pictet pourront — en admettant qu'elles ne le puissent pas déjà — recevoir leur application pratique.

La conclusion qui s'impose, c'est que la ville de Paris ne saurait renoncer à la possibilité de profiter de cette invention, ou de toutes autres que la science pourrait révéler, et que le Conseil municipal doit se préoccuper d'en assurer le bénéfice à la population parisienne.

Et voilà, semble-t-il, un argument décisif en faveur de la régie directe que le Parti socialiste n'a jamais cessé de préconiser.

Grâce à elle, nous resterions maîtres de l'avenir, et nous pourrions, suivant les progrès scientifiques de notre époque, apporter aux consommateurs de gaz et tous les abaissements de prix, et toutes les augmentations de pouvoir éclairant qui résulteraient des inventions nouvelles.

Ce n'est pas à une époque où chaque jour la science arrache à la nature un de ses secrets, où nous marchons à pas de géant dans la conquête de l'inconnu, que nous pouvons raisonnablement nous lier les mains pour une durée de 20, de 30 ou de 35 ans, avec des concessionnaires quels qu'ils soient, et si avantageux que paraissent — à l'heure actuelle — les traités proposés. Un traité aujourd'hui excellent peut devenir demain une charge fâcheuse, s'il nous empêche de profiter d'une invention qui bouleverse la production du gaz.

Voilà pourquoi nombreux sont les conseillers qui resteront, à l'Hôtel de Ville, fidèles à la régie directe.

Que si, malgré nos efforts, des préventions irréductibles la faisaient échouer, il importerait en tout cas de ne pas repousser une proposition qui rentre si bien dans la thèse émise ici, il y a quelques jours, avec une remarquable force d'argumentation, par notre ami Paul Brousse.

Brousse demandait que la ville de Paris se réservât le droit — il est d'ailleurs indiscutable — d'avoir dans un secteur une usine-témoin, une usine où le gaz fabriqué atteindrait un prix qu'on pourrait considérer comme maximum, puisque tous les adversaires de la régie directe prétendent que la fabrication de la Ville sera toujours plus coûteuse que celle de l'industrie privée.

Les expériences de M. Pictet n'auraient-elles eu pour effet que de démontrer jusqu'à l'évidence la nécessité de cette usine-témoin, il faudrait encore se féliciter de leur réussite.

Henri Turot.

PARTI SOCIALISTE FRANÇAIS

(UNITÉ FÉDÉRATIVE)

Commission d'administration

Demain dimanche, à neuf heures du matin, réunion de la commission d'administration, 18, rue Portefoin.

Sont convoqués les citoyens Bigot, Bontemps, Cohen, Dufour, Fleurot, Gandrille, Orry, Renaudel, Thizon, Walter.

Le secrétaire,
ALBERT ORRY.

BONS JUGES

A la justice de paix du 9e arrondissement. Les ouvriers déménageurs. — Retenues illégales

Sans rien enlever de ce qu'ont d'humain et de bon les retentissants attendus du président Magnaud, on devrait bien également prêter parfois l'oreille à de plus humbles faits qui émanent de simples magistrats et qui n'en sont pas moins significatifs.

La *Petite République* ne citait-elle pas dernièrement le cas du juge de paix d'Argenteuil obligeant une grande compagnie métallurgique à payer à un vieil ouvrier de trente-cinq années, une somme de 3,000 francs ? Et cet autre juge de paix condamnant un patron à 200 francs de dommages-intérêts pour renvoi injustifié ?...

Cette semaine encore se présentait devant le juge de paix du 9e arrondissement, rue Drouot, un ouvrier d'une société de déménagements.

Ladite société retient depuis plus de vingt ans, sans raisons, sans motifs, aux plus anciens facteurs comme aux nouveaux venus, fussent-ils d'hier, vingt-cinq centimes par jour de travail pour payer les avaries ; et quelles avaries ! Mais cela sans discussions, sans reçus, sans examen, parce que l'ouvrier doit en passer par là ou prendre la porte ; du reste, voici le libellé de toutes les notes communiquées à la caisse par la direction :

Prévenir X... qu'il aura à payer, pour le déménagement de M. Z... (effectué souvent six mois ou un an plus tôt), la somme de 60 francs d'avaries, ou qu'il cessera de faire partie de notre personnel.

X... a-t-il cassé pour 1, 3 ou 5 francs ? Nul ne le sait : il faut payer ou crever de faim. Et bien heureux encore si, pour une casse de 5 francs on ne fait pas payer 40 francs à une équipe de huit hommes. Du reste, tous les ans, la direction accroche au grillage de la caisse une note ainsi conçue :

Prévenir les hommes dont les noms suivent (ici les noms) que ceux qui ne seront pas passés signer leur compte avant lundi à midi cesseront d'être occupés.

Et tu dois signer, pauvre ouvrier, les yeux fermés, sans observations, parce que les enfants crieront demain si tu es sans travail. Sur une très curieuse plaidoirie de Me Joachim Ferran, le juge de paix du 9e arrondissement a décidé que la façon d'opérer (le mot est bien à sa place) de ces grands exploiteurs qui nous ont acculés à la grève parce que les salaires actuels ne leur permettent plus de s'emparer des pourboires — dont preuve sera faite à l'audience, s'il le faut — est au moins illicite et a désigné un expert pour examiner les retenues effectuées à chaque homme à raison de 0 fr. 25 sur un salaire dérisoire et à contre-sens de 1 fr. 40 par jour.

Nous devons dire, en bonne foi, que le même juge de paix venait précédemment, à trois reprises successives, de donner gain de cause à trois pauvres diables de domestiques qui réclamaient leurs gages à des maîtres récalcitrants.

Du reste, nous ferons connaître ici même le jugement.

Et, de toute manière, il est bon, quand on le peut, d'attirer l'attention publique sur les magistrats que la dignité de leurs fonctions et la droiture de leur conscience intéressent autrement qu'un misérable espoir de complaisance mondaine ou de rapide avancement.

Eug. Granger.

Les Tueries de Kischineff

Nouveaux détails. — Lettre d'un témoin

On nous communique une lettre d'un témoin oculaire des tueries de Kischineff, qui confirme tous les détails précédemment publiés par nous : pillage des maisons israëlites, massacre des habitants, hommes, femmes et enfants, ignobles mutilations, atrocités sans nombre, complicité de la police, etc.

La lettre continue ainsi :

Ces massacres seraient incompréhensibles si je ne disais quelques mots sur leurs causes. Le gouvernement de la Bessarabie ne possède qu'un journal, et par un hasard que la censure russe pourrait expliquer, c'est un journal antisémite, le *Bessarabetz*. Deux semaines avant Pâques, cet organe a publié une relation idiote d'un prétendu crime rituel commis dans un village. Cette légende stupide, adroitement colportée, ne rate jamais son effet sur les imaginations alourdies du populaire. Cette fois-ci encore elle eut un profond retentissement dans les masses. Et c'est pour venger le sang chrétien versé qu'on décida de mettre à mort tous les juifs. Une enquête judiciaire établit que le crime n'avait existé que dans l'imagination du rédacteur antisémite et le *Bessarabetz* publia un démenti. Mais la flèche empoisonnée était lancée d'une main sûre, elle allait fatalement frapper la cible.

J'ai dit que la police n'avait pas un instant fait son devoir. Cela est si vrai qu'un agent de service au cimetière, troublé à la vue de quelques cadavres particulièrement horribles, avoua que la consigne était de ronfler. Et on ronfla si bien que la ville présente en ce moment l'aspect d'une cité en ruines.

...On jugea bon d'envoyer contre une foule déchaînée... huit dragons, qui d'ailleurs ne se sont pas gênés pour piller, en tenue, sous les yeux de leurs officiers.

L'agence Reuter a envoyé aux journaux français une dépêche dans laquelle elle prétend que ce sont les ouvriers qui ont attaqué les juifs. Ce renseignement est inexact. Dans la foule des égorgeurs et des pillards se trouvaient des élèves du séminaire, qui se préparaient ainsi à appliquer les paroles du Christ : « Aimez votre prochain » ; des fonctionnaires d'Etat, qui pour augmenter leur solde apparemment trop maigre, se sont approprié les habits, bijoux et bibelots des boutiques juives ; des lycéens qui se sont approvisionnés de livres pour l'année ; des étudiants, hélas ! qu'on est habitué à voir jouer d'autres rôles dans la vie ; des soldats, des domestiques, des vagabonds, et surtout des « katzaps » Petits-Russiens venus pour compléter les rangs des massacreurs.

Un manifeste des socialistes juifs

(De notre correspondant)

Saint-Pétersbourg, 15 mai.

L'Union générale des ouvriers juifs de Russie (organisation socialiste englobant les ouvriers israëlites) vient de publier un manifeste au sujet des massacres de Kischineff :

Le cœur se serre de douleur, lisons-nous dans ce document, le sang se glace dans les veines, involontairement les mains se contractent en poings, et un désir, désir passionné et sacré, vous vient d'entrer en lutte, corps à corps, avec les persécuteurs.

Le vrai coupable, continue le manifeste, ce n'est pas cette plèbe barbare, victime elle-même du poids écrasant du régime capitaliste actuel ; ce n'est pas cette foule ignorante nourrie de préjugés brutaux, religieux, nationaux, et dont on excite les passions les plus viles et les instincts les plus bestiaux. C'est l'autocratie sanguinaire qui se sert d'elle comme d'un instrument.

Elle craint de se noyer dans les vagues du mouvement ouvrier de disparaître dans les flammes de la révolution qui embrase toute la Russie. Or, le prolétariat juif est le mieux organisé.

Le manifeste montre comment est engagée la lutte entre l'autocratie et la classe ouvrière, et il termine par un appel révolutionnaire « à la force qui crée le droit » et qui, « par le socialisme, instaurera la liberté, la fraternité et l'égalité ».

Les protestations

Les membres de la colonie montpelliéraine de Russie, réunis le 10 mai, vous prient de vouloir bien insérer dans la *Petite République* la résolution suivante :

Les membres de la colonie montpelliéraine de Russie, réunis le 10 mai, décident à la majorité de se joindre à la résolution prise par les membres de la colonie parisienne de Russie, dans leur réunion du 6 mai et insérée dans la *Petite République* du 9 mai, sous le titre : *Les tueries de Kischineff.*

Nous recevons communication de l'ordre du jour suivant :

Les étudiantes et les étudiants russes de l'université de Montpellier, réunis le 10 mai en assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour voté au meeting ruspe du 6 mai, présidé par Vera Zassoulitch du parti social-démocrate russe, assistée du citoyen Roubanovitch du parti socialiste révolutionnaire russe, ordre du jour publié *in-extenso* dans la *Petite République* du 7 mai, ont voté à l'unanimité leur adhésion pleine et complète à la résolution de leurs camarades parisiens et prient les journaux socialistes ainsi que les organes des partis, « la Russie révolutionnaire » et « l'Iskra », d'enregistrer leur adhésion.

LES TERRITORIAUX

Le surmenage au 35e

Le surmenage imposé aux territoriaux du 35e par le lieutenant-colonel vient de donner les résultats prévus :

En huit jours, ce lieutenant-colonel a mis son régiment sur le flanc et a causé la mort d'un père de famille, le soldat Maréchal, de la 5e compagnie.

Deux autres soldats sont mourants.

L'autopsie établira bien certainement que le décès est dû à une autre cause que le surmenage.

Il sera pourtant difficile d'expliquer le chiffre énorme des soldats qui se présentent chaque jour à la visite ; mardi, on en comptait *cent quarante*.

Le chef du régiment, d'ailleurs, paraît enfin avoir conscience de sa responsabilité : depuis la mort de l'infortuné Maréchal, il laisse ses hommes au repos.

Ce n'est point là une satisfaction suffisante ; le lieutenant-colonel n'aurait pas dû avoir besoin d'un si terrible avertissement — dont il est loin d'être victime — pour comprendre qu'il est des bornes aux forces humaines, et que dans tous les cas, on ne doit pas mépriser les précautions hygiéniques les plus élémentaires

Nous demandons une enquête.

L'Assistance Cléricale

A FOLEMBRAY

Un fief capitaliste. — Poilly de Brigode et Cie. — L'orphelinat. — Le régime des enfants. — Un jugement. — Lacune à combler

(De notre envoyé spécial)

Folembray, 13 mai.

Non loin de Coucy-le-Château, à l'ombre presque du vieux donjon féodal, se trouve le village de Folembray. Pittoresquement assis sur le flanc d'une petite colline, au milieu de la verdure et des arbres en fleurs, il fait gaiement miroiter ses toits d'ardoises aux rayons d'un soleil qui, fatigué d'avoir longtemps boudé, daigne enfin se montrer sans nuages.

Il est quatre heures du soir. Dans la grand'rue, les femmes causent sur les portes, les enfants s'ébattent avec bruit ; d'un pas lourd et cadencé, des hommes montent la route en pente ; ils ont chacun au bras un grand panier à provisions, ils marchent par groupes, causant entre eux à voix basse, comme s'ils craignaient de troubler la sérénité de ce bel après-midi de printemps. Ces hommes sont les ouvriers de la verrerie ; ils vont prendre le travail, de quatre heures du soir à minuit, et relayer ceux de leurs camarades qui peinent depuis huit heures du matin.

La verrerie se dissimule dans les arbres, de l'autre côté de Folembray, assez loin du village ; les ouvriers y pénètrent par une petite porte latérale, à peine assez large pour permettre à chacun d'eux de passer de front avec son panier. Les uns vont souffler le verre ; les autres, les « grands garçons », vont apprêter les bouteilles ; d'autres encore, les « gamins », vont cueillir le verre ; de jeunes enfants enfin rempliront l'office de « porteurs ». L'établissement occupe ainsi environ 450 à 500 ouvriers, parmi lesquels il convient de compter à peu près 80 jeunes garçons de quinze à vingt ans ; les verriers et leurs familles forment d'ailleurs la majeure partie de la population de Folembray, qui compte 1,800 habitants.

♣

« Poilly de Brigode », telle est la raison sociale de cet établissement industriel ; il est géré par M. de Brigode, M. le comte, comme on dit à Folembray, et administré par un directeur, M. Conrad. A l'établissement est annexé une sorte d'orphelinat industriel où l'*Assistance publique* a encore des pupilles ; je dis : a encore, car à la suite de divers incidents, l'administration préfectorale de l'Aisne décida, il y a deux ans, de ne plus placer à Folembray d'enfants assistés. C'est alors que le directeur, afin de recruter la main-d'œuvre infantile qui lui faisait ainsi défaut, s'adressa au placeur patenté de l'Eglise et de la congrégation, je veux dire à M. l'abbé Santol. On trouve cet homme dans tous les coins de la France.

Pourquoi l'administration préfectorale n'envoie-t-elle plus de pupilles à Folembray ? Ceci nous amène à parler du régime de cet internat industriel.

Aux renseignements que j'ai pu recueillir, il ne semble pas, je dois le dire, que la situation matérielle des enfants laisse autrement à désirer. La nourriture est bonne, le logement acceptable. Les salaires quotidiens varient de 1 fr. 25 à 1 fr. 50, et bien qu'on retienne tous les mois aux jeunes « porteurs » une somme assez considérable pour leur « pension », on m'a dit que beaucoup avaient à vingt et un ans un pécule assez rondelet, placé sur un livret de caisse d'épargne.

Ce qu'on peut reprocher au régime matériel de cet « internat », c'est surtout la discipline. Il est arrivé que des enfants, venus au réfectoire quelques minutes en retard, ont été privés de leur repas et astreints à travailler le ventre vide pendant une demi-journée. On use peut-être aussi un peu trop facilement du système des amendes. Il y a enfin le *cachot* humide, à peine éclairé, où des enfants restent parfois une journée entière n'ayant pour nourriture que du pain et de l'eau, pour coucher qu'une planche et une méchante couverture.

Ce qu'il faut surtout critiquer, c'est l'éducation professionnelle ; elle fait totalement défaut. Les jeunes gens sont « porteurs » ; ils restent toujours dans cette occupation de manœuvres et arrivent à vingt et un ans sans avoir appris de métier ; on les abandonne alors, et quand ils reviennent du régiment, ils ne savent que faire de leurs bras. On pourrait évidemment souhaiter mieux.

Ces réserves faites quant à la situation matérielle des enfants, j'en arrive maintenant à leur situation morale. *L'oppression intellectuelle* que subissent ces jeunes gens, dont plusieurs, je le répète, sont encore des *pupilles de l'Assistance publique*, cause à Folembray et dans la région un véritable scandale.

♣

L'orphelinat est sous la surveillance de trois frères ; le directeur, le frère Julien, si j'en crois la rumeur publique, est un gaillard qui n'a pas froid aux yeux. Ces frères — nous le signalons en passant à l'autorité compétente — appartiennent à une *congrégation non autorisée*, celle des clercs de Saint-Viateur. On leur notifia il y a quelques semaines un ordre de dispersion. Ils ne s'émurent pas outre mesure ; pensant avec raison que l'habit ne fait pas le moine, ils déposèrent simplement leur soutane dans un placard et s'habillèrent comme vous et moi. Ils s'imaginent ainsi tourner la loi et prennent aujourd'hui des airs de défi envers le gouvernement, le législateur, en un mot envers la « bande à Combes », comme ils disent aimablement. Cela, nous l'imaginons, ne peut avoir qu'un temps.

Ces messieurs du Saint-Viateur font, dis-je, peser sur les enfants dont ils ont la garde, la plus monstrueuse pression morale. Que ce soit *ceux de l'Assistance publique*, ou bien ceux de l'abbé Santol, on les oblige à aller régulièrement à la messe et à confesse, on les fait communier à intervalles fixes. Là, d'ailleurs, ne se borne pas l'action des « chers frères » ; les pupilles de l'Assistance publique, comme les autres, sont employés encore à des besognes de propagande cléricale ; ainsi ils vont distribuer à domicile le *Pèlerin* et la *Croix*. Cela se fait ouvertement, au su et au vu de tous, je pourrais même dire avec cynisme, tant ces messieurs semblent sûrs de l'impunité.

♣

L'administration a cependant le devoir de surveiller étroitement de pareils agissements. Il serait en vérité grand temps qu'elle agisse avec énergie. Elle se trouve d'ailleurs en présence de gens décidés à lui résister par tous les moyens. J'en citerai cet exemple :

Il y a quelques mois, l'inspecteur départemental du travail, M. Meurda, arrivait à Folembray et dressait procès-verbal à M. Conrad, le directeur de la verrerie, estimant que

ce dernier avait contrevenu à la loi de 1892 sur le travail des enfants en ne lui fournissant pas l'état trimestriel des enfants élevés dans l'orphelinat.

L'affaire vint devant l'honorable M. Androny, juge de paix de Coucy-le-Château. Le directeur de la verrerie plaida qu'il n'était pas tenu de fournir à l'inspection du travail l'état nominatif exigé par la loi, n'ayant pas, disait-il, légalement parlant, d'orphelinat annexé à son établissement.

Le juge de paix accepta cette façon de voir et rendit le jugement suivant :

Attendu que M. l'inspecteur départemental du travail dans l'industrie du département de l'Aisne a, le vingt-neuf janvier dernier, relevé contre M. Conrad, considéré comme étant en même temps que directeur de la verrerie de Folembray, directeur d'un orphelinat annexé à cette verrerie, deux contraventions à l'article 11, paragraphe 5, de la loi du 2 novembre 1892, pour ne pas lui avoir adressé les états nominatifs des troisième et quatrième trimestres de l'année mil neuf cent deux, des enfants qui, d'après l'agent verbalisateur, seraient élevés audit orphelinat, lequel contiendrait seize enfants de l'Assistance publique qui y sont nourris et couchés : que dans ces conditions il échet au tribunal d'examiner le bien-fondé des prétentions de M. Conrad, qui soutient que n'étant pas directeur d'orphelinat, il n'est tenu de fournir les états nominatifs dont il vient d'être parlé ;

Attendu que l'art. 11, paragraphe 4 de la loi du 2 novembre 1892 est ainsi conçu :

« Dans toutes les salles de travail des ouvroirs, orphelinats, ateliers de charité ou de bienfaisance, dépendant des établissements religieux ou laïques sera placé, etc. » ; que le dernier alinéa du même article est ainsi libellé : « Un état nominatif complet des enfants élevés dans les établissements ci-dessus désignés, indiquant leurs noms et prénoms, la date et le lieu de leur naissance, sera remis tous les trois mois à l'inspecteur et fera mention de toutes les mutations survenues depuis la production du dernier état » ;

Attendu que des jeunes gens, dont les plus jeunes n'ont pas moins de quinze ans, ont été placés d'abord en qualité de porteurs de bouteilles pour devenir ensuite gamins, grands gamins ou employés de magasin, par les soins de l'Assistance publique, dans la verrerie de Folembray, sous des conditions de travail, de salaire, de nourriture et de logement nettement déterminées dans des contrats intervenus entre, d'une part, la Société de Pouilly de Brigode, et d'autre part, l'administrateur-tuteur des enfants de l'hospice de Laon ; que notamment la Société s'est engagée à traiter les élèves avec douceur et bonté et en bon père de famille, à veiller sur leur conduite et leurs mœurs, et en outre, à les nourrir, loger et coucher à la verrerie, à les blanchir, à leur fournir leurs habits de travail moyennant une retenue de salaire qui varie de 22 à 50 francs, selon le salaire et le genre de travail de ces jeunes ouvriers ;

Attendu que pour l'exécution de la clause relative à la nourriture et au logement, des locaux spéciaux dépendant de l'usine sont affectés au réfectoire et au dortoir et servent à cet usage tant pour les enfants placés par l'Assistance publique que par ceux placés par leurs parents dans les mêmes conditions ; que tous ces enfants sans distinction y sont servis et surveillés par des personnes que la Société a chargées de ce soin ; qu'en dehors des heures de travail, ils ont toute latitude d'aller et de venir comme il leur plaît ; qu'à tous les points de vue ils sont considérés comme des ouvriers, à la seule différence des autres ouvriers habitant Folembray et les environs qu'ils sont logés et nourris à l'établissement ; qu'à un autre point de vue ils ne peuvent être considérés comme complètement abandonnés ; qu'ils restent sous la tutelle de l'Assistance publique dont l'autorité morale se fait sentir, puisque le contrat de louage qui les concerne a prévu le cas où pour des raisons graves, ils devront être rendus par la société à l'établissement qui les a élevés, c'est-à-dire à l'Assistance publique ; qu'ils ne sont pas des enfants élevés dans la verrerie, dans le sens de l'art. 11, paragraphe 5 précité, mais bien des ouvriers logés et nourris dans un local que le personnel de l'usine désigne sous le nom de « la pension », comme dans les chantiers de construction et de terrassement, par exemple, les mêmes locaux s'appellent la cantine ;

Attendu, au surplus, que le contrôle du service de l'inspection du travail peut s'effectuer efficacement sur ces enfants au moyen tant du livret que du registre spécial que les chefs d'industrie ou patrons sont tenus d'avoir en conformité de l'art. 10 de la loi susvisée ;

Attendu qu'en dehors du mode de loger, nourrir, coucher et surveiller certains ouvriers mineurs, moyennant salaire, il n'existe à la verrerie de Folembray aucun ouvroir, orphelinat, atelier de charité ou de bienfaisance ; que c'est donc à tort que M. l'inspecteur départemental du travail a qualifié M. Conrad de directeur d'établissement de la nature de ceux désignés ci-dessus, et que c'est par une application erronée de l'art 11, § 5, de la loi du 2 novembre 1892 qu'il a relevé contre lui deux contraventions pour ne lui avoir pas adressé deux des états exigés par cette disposition de la loi ;

Par ces motifs, statuant par jugement en dernier ressort, dit n'y avoir pas contravention ;

Relaxe M. Conrad des fins de la poursuite et le renvoie sans amende ni dépens.

J'ai cité ce jugement *in extenso* pour montrer que des raisons juridiques peuvent être formulées qui permettent à certains directeurs d'orphelinats industriels d'échapper à la loi ; il y a évidemment dans celle-ci une lacune qu'il appartient au législateur de combler ; c'est une tâche à laquelle nos amis de la Chambre ne manqueront pas. Il suffira d'une addition au paragraphe 4 de l'article 11 de la loi de 1892 pour éviter une jurisprudence dont je ne nie pas la légitimité, mais qui n'en est pas moins fort regrettable.

Je m'arrête ici, ne voulant pas allonger démesurément cet article. Il me reste encore beaucoup à dire sur Folembray ; j'aurais à parler des ouvriers, de la tyrannie morale qu'ils subissent, eux aussi, de la pression réactionnaire dont ils sont l'objet. Mais ceci sort du cadre de mon enquête sur l'assistance cléricale ; j'y consacrerai prochainement un article spécial.

Gaston Cagniard.

AU BON-PASTEUR DU MANS

Deux fillettes maltraitées. — Une enquête

Une enquête est ouverte au sujet de mauvais traitements dont auraient été l'objet, au Bon-Pasteur du Mans, deux fillettes âgées de cinq ans et demi et de douze ans.

C'est parce qu'elles ne travaillaient pas assez vite que ces enfants auraient été maltraitées. Elles seraient sérieusement malades.

MINISTRES EN VOYAGE

M. Pelletan à Brest

Brest, 15 mai.

Le ministre de la marine, accompagné de M. Tissier, chef de son cabinet, et du mécanicien principal Burfin, est arrivé ce matin à Brest, à six heures quinze.

L'amiral de Courthille, commandant l'escadre du Nord, le préfet du Finistère, M. Berger, et le maire de Brest, M. Isnard, député, l'attendaient sur le quai de la gare.

Les ouvriers de l'arsenal s'étaient donné rendez-vous pour acclamer le ministre : la musique syndicale, avec drapeau, était dans la cour de la gare et les ouvriers, au nombre de cinq mille, s'étaient échelonnés sur le parcours que devait suivre le ministre pour se rendre à la préfecture maritime.

Lorsque M. Pelletan est sorti de la gare, les musiques jouent et de formidables acclamations sont poussées par les ouvriers.

De la gare, la bannière syndicale escortée par tous les membres du syndicat et précédée par la musique, suit le cortège ministériel jusqu'à la préfecture et les ouvriers accompagnent chantant la *Marseillaise*, la *Marche syndicale* des ouvriers des ports et l'*Internationale*.

Arrivé à la préfecture, M. Pelletan se rend au balcon et assiste au défilé des ouvriers l'acclamant, agitant leurs chapeaux et leurs casquettes avec frénésie.

Les ouvriers ont ensuite parcouru diverses rues de la ville en acclamant le ministre et chantant l'*Internationale*.

L'entrée des ouvriers dans l'arsenal s'est effectuée à neuf heures.

A huit heures et demie, les réceptions ont commencé à la préfecture.

Au président du tribunal civil, M. Pelletan répond qu'il est heureux de l'assurance de dévouement donnée, « car il reste des luttes à soutenir pour faire respecter les lois de la République ».

M. Pelletan s'entretient quelques instants avec le lieutenant de vaisseau Matha, que M. Charcot voudrait emmener sur le *Pourquoi-Pas* qui va entreprendre une expédition dans les mers antarctiques.

Aux officiers du contrôle de la marine, le ministre dit : « Nous comptons beaucoup sur le contrôle. On a dit que le contrôle était l'œil du ministre. Je vous soutiendrai. »

Puis successivement défilent le maire et le conseil municipal, le clergé et le pasteur protestant.

Le syndicat des travailleurs réunis du port vient ensuite. M. Pelletan remercie de l'accueil chaleureux qui lui a été fait, ce matin, et assure les travailleurs du port de toute sa sympathie.

M. Pelletan a annoncé au cours des réceptions qu'il irait visiter le *Borda*, le *Suffren*, le *Léon-Gambetta*, la défense mobile, l'école des mécaniciens.

M. Pelletan, ministre de la marine, accompagné du vice-amiral de Courtilhe, de l'amiral Melchior, de l'amiral Albaret, directeur des constructions navales, de l'amiral de Moniac, directeur des travaux hydrauliques, et de M. Tissier, son chef de cabinet, s'est rendu cet après-midi à l'arsenal.

Il a pris place dans le canot à vapeur du préfet maritime, tandis que les journalistes embarquaient à bord d'un autre canot.

La visite de l'arsenal a commencé par les ateliers de dessin. Le ministre s'est déclaré enchanté et a félicité vivement les dessinateurs présents. Après cette visite, le ministre se rend au magasin de bois, qui bientôt sera transformé en usine électrique.

Ce soir, à sept heures, un dîner intime a été offert au ministre de la marine.

La foule, assez nombreuse, a stationné devant la préfecture pendant la soirée.

Au cours de cette visite, le ministre de la marine s'est longuement entretenu avec les ingénieurs Liesse et Lacoste.

Après un stage à l'ambulance, le ministre s'est rendu à la cantine, où deux mille ouvriers viennent tous les quatre jours prendre leurs repas.

Il est allé ensuite aux ateliers de construction qu'il a visités. Il a suivi avec intérêt les travaux et a serré fréquemment les mains des ouvriers qui, sur tout le parcours, l'ont salué.

M. Pelletan a tenu à entrer dans les ateliers de montage, forage et laminage, où les apprentis lui ont été présentés.

Le ministre a eu pour chacun de ces enfants un mot aimable et leur a serré la main.

Les chefs de service viennent ensuite expliquer tour à tour à M. Pelletan le maniement et la fonctionnement de chaque machine.

Celui-ci a été particulièrement intéressé par la manœuvre de 20 forgerons qui, avec une dextérité peu commune, ont tiré du feu une lame enflammée, sur laquelle 20 marteaux venaient s'abattre avec une dextérité et une régularité cadencée merveilleuse.

Le ministre s'est ensuite rendu à la caserne des équipages de la flotte.

Il a été reçu par le capitaine de vaisseau Epinez, avec qui il s'est longuement entretenu.

Celui-ci a expliqué au ministre le cas de mobilisation.

La musique jouait la *Marseillaise*.

M. Pelletan a félicité les officiers et les hommes de leur excellente tenue, et a visité la caserne dans toutes ses parties.

Il a manifesté l'intention de créer une nouvelle école d'officiers. A la cantine il a goûté à la soupe et l'a trouvée excellente.

M. Pelletan enchanté, et aux accents de la *Traviata*, remonte en voiture et sort de la caserne acclamé par une foule immense. Les cris de « Vive Pelletan ! Vive la République ! » dominent.

Après avoir passé quelques instants à la préfecture, le ministre sort avec M. Isnard, député, et se dirige à pied au café Brestois, situé au coin de la rue de Siam, où ils prennent l'apéritif.

Ce soir à neuf heures, deux mille ouvriers de l'arsenal sont venus, musique en tête, la bannière rouge du syndicat déployée, manifester devant la préfecture. Ils étaient tous porteurs d'églantines rouges à la boutonnière et chantaient la *Carmagnole* et l'*Internationale* ; ils acclamèrent le ministre de la marine.

M. Pelletan s'est montré à diverses reprises au balcon avec l'amiral Gourdon et a salué les ouvriers qui l'ont chaleureusement acclamé.

Aucun incident ne s'est produit, malgré l'affluence considérable qui stationnait aux abords.

Demain matin, le ministre visitera le *Borda* et le *Suffren*. L'après-midi, aura lieu la visite des travaux du quai et de l'hôpital.

A sept heures, un vin d'honneur sera offert au ministre par les adjoints techniques, et à sept heures et demie, un grand banquet organisé par les agents administratifs.

La réunion, au casino brestois, du syndicat des ouvriers du port de guerre, a revêtu le caractère d'une manifestation imposante. Deux mille personnes étaient présentes. La musique jouait la *Marseillaise*, l'*Internationale* et la *Carmagnole*.

Lorsque M. Pelletan fait son entrée, accompagné de son chef de cabinet, M. Tissier, la salle entière, debout, l'acclame chaleureusement.

Le citoyen Vibert, secrétaire du syndicat, remercie le ministre d'avoir accordé aux ouvriers la journée de huit heures, qui est une réforme que le prolétariat attendait. Il place son entière confiance en lui pour régler les questions ouvrières. L'orateur remercie M. Tissier qui, lui seul, comprit le rôle qu'il avait à jouer ; il a aidé le ministre avec énergie.

M. Isnard, député, fait l'éloge de M. Pelletan et de son collaborateur Tissier. Il déclare que le port de Brest a accompli un véritable tour de force en mettant sur pied l'*Iéna* en sept mois et demi, ce qui ne s'était jamais fait dans le monde entier.

M. Tissier déclare qu'il a été élevé à l'école de M. Pelletan, l'école de l'honneur et de la rigidité des principes démocratiques.

Il remercie ensuite Vibert de la confiance qu'il a placée en lui, lorsqu'il vint remplacer le ministre.

Le général André à la Turbie

La Turbie, 15 mai.

Le ministre de la guerre est arrivé ce matin, à neuf heures, à la Turbie, en automobile, par la route de la Corniche. Il s'était arrêté à l'observatoire fondé par M. Bischoffsheim.

A la Turbie, le ministre a été salué par le conseil municipal.

Le ministre et les officiers de sa suite prennent place dans des breacks d'artillerie pour gravir la route stratégique conduisant au fort du Mont-Agel que domine la côte à 1,149 mètres d'altitude.

De ce point il a étudié les tracés projetés pour la ligne ferrée.

Après avoir déjeuné à la Turbie, le ministre est reparti pour la Corniche, étudiant le système des forts échelonnés sur cette route.

Au retour de sa visite au fort du Mont-Agel et avant de quitter Nice, le général André s'est rendu au cimetière du Château et a déposé une couronne sur la tombe de Gambetta.

M. Chaumié à Agen

Agen, 15 mai.

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, accompagné de son fils, est arrivé à Agen, à 8 h. 45 du soir.

Informations Politiques

A l'Elysée

Le prince Frédéric de Danemark a été reçu hier après-midi à quatre heures à l'Elysée, avec le cérémonial accoutumé, par le président de la République.

A cinq heures, le président de la République est allé lui rendre sa visite.

M. Combes en Corse

Les sénateurs et députés de la Corse se sont rendus auprès de M. Combes, président du conseil, pour l'inviter à visiter l'île à la fin du mois de juillet.

M. Combes s'est montré très touché de cette invitation et a promis de venir en Corse à la date fixée, si à ce moment aucun fait politique n'exige sa présence à Paris.

L'alimentation du soldat

Voici les mesures prescrites par le ministre pour utiliser les 6,337,000 francs votés cette année par le Parlement pour l'amélioration des ordinaires de la troupe :

Du 1er avril au 31 décembre 1903, il sera alloué, par journée de présence, à tous les hommes de troupes métropolitaines ayant droit aux vivres, une allocation supplémentaire de 0 fr. 035 qui sera perçue en même temps et au même titre que l'indemnité représentative de viande et versée à l'ordinaire pour être employée par les commandants d'unité administrative à l'achat de suppléments de viande ou de saindoux, ou de rations supplémentaires de liqueurs hygiéniques, vin, bière ou cidre.

Les hommes ne vivant pas à l'ordinaire percevront cette allocation supplémentaire avec leurs autres indemnités de viande ou de vivres.

Les sous-officiers, les élèves d'écoles militaires participeront à l'allocation dont il s'agit, mais non les militaires de la gendarmerie.

En sont exclus les détenus des prisons militaires.

Dans les colonies

M. Richard, secrétaire général des colonies, provenant du Dahomey, est nommé secrétaire général du gouvernement de la Martinique, en remplacement de M. Lhuerre, qui sera appelé ultérieurement à d'autres fonctions.

M. Angoulvant, secrétaire général des colonies, provenant du Congo, est nommé secrétaire général du gouvernement de la Guadeloupe, en remplacement de M. Rognon, précédemment nommé au Sénégal.

M. Noufflard, secrétaire général des colonies hors cadres, est nommé secrétaire général du gouvernement du Congo.

LES CONGRÉGATIONS

La taxe d'accroissement

M. Marcel Fournier, directeur général de l'enregistrement, vient de faire adresser aux agents de son administration la circulaire suivante, relative à la perception de la taxe d'accroissement sur les biens occupés ou possédés par les congrégations :

Parmi les biens relevés, lors de l'enquête de 1900, au compte des congrégations, communautés et associations religieuses, figurent un certain nombre d'immeubles pour lesquels le fait générateur des taxes d'accroissement ou de revenu (possession ou occupation) n'avait pu, à cette époque, être nettement précisé.

L'instruction n° 3048 a tracé, dans les grandes lignes, les mesures destinées à établir, au regard de l'impôt, la situation de ces immeubles ; elle a fait appel à la vigilante initiative des agents pour la mise en œuvre immédiate de ces mesures, et elle leur a prescrit les plus actives démarches en vue de recueillir les indications de nature à assurer la stricte application des lois des 29 décembre 1884 et 16 avril 1894.

Les renseignements fournis récemment au sujet des biens possédés ou occupés par les congrégations qui sollicitent l'autorisation conformément à la loi du 1er juillet 1901 ont donné lieu de constater que les pressantes recommandations de l'instruction n° 3048 n'ont pas été suivies dans tous les départements avec l'activité désirable.

Il me suffira, j'en ai la conviction, de les rappeler, pour qu'elles soient désormais entièrement exécutées.

Tout en m'en remettant, à cet égard, au zèle et au dévouement de mes collaborateurs, aux divers degrés de la hiérarchie, je signale particulièrement à l'attention des directeurs la nécessité d'imprimer à cette partie du service une impulsion énergique et soutenue.

Je me réserve, d'ailleurs, de me faire rendre compte des efforts accomplis et des résultats obtenus.

L'Affaire Veuve Henry-Reinach

Deuxième audience. — Me Lailler et Me Levisalles

La plaidoirie de Me Lailler a pris encore deux grandes heures de l'audience d'hier.

Tout d'abord, répondant à une observation formulée par Me de Saint-Auban au sujet de la non-communication de la photographie du bordereau mise sous les yeux de la cour, il a tenu à préciser que cette photographie, qui a déjà été publiée, n'était pas un document précisément nouveau, d'autant que rien n'était plus facile que de se le procurer.

Ensuite il a rappelé les déclarations successives et sensiblement différentes du général Roget devant le conseil de guerre de Rennes, sur l'état du bordereau à son arrivée au ministère de la guerre : « en menus morceaux » avait-il dit d'abord ; puis le lendemain : « Je ne suis pas un orateur ; je n'ai pas voulu dire en menus morceaux, mais déchiré en deux endroits. » Or, le détail est important, comme l'on sait ; donc ces contradictions sont suspectes.

Quant à la discussion des faits restant à examiner, elle n'a révélé aucun nouveau détail. Me Lailler s'est borné à insister sur ce point que l'enquête seule était de nature à établir le bien-fondé des affirmations de M. Reinach ou à corroborer celles qui peuvent être considérées déjà comme établies.

Notons seulement que Me Lailler a indiqué comme constituant un nouvel élément d'appréciation l'article publié par M. Drumont, dans la *Libre Parole*, le 3 décembre 1902.

Dans cet article, M. Drumont racontait la visite que lui fit Esterhazy, en 1896, avant la publication de la brochure de M. Bernard Lazare. Au cours de cette visite, le commandant Esterhazy l'avisa qu'on allait rouvrir l'Affaire.

Or, personne, dit en substance Me Lailler, ne pouvait encore connaître ce projet dans le public ?

Qui donc avait pu prévenir Esterhazy, si ce n'est Henry, qui seul avait intérêt à le faire ?

En ce qui concerne l'audition des témoins étrangers, dont M. Reinach veut provoquer la déposition, Me Lailler signale un précédent tiré de l'affaire de l'adjudant Chapu, jugée en 1893 à Marseille, et dans laquelle le colonel Panizzardi fut entendu.

Voilà le procès, messieurs, dit en terminant Me Lailler.

Je ne cherche pas à le résumer : ce serait une tentative superflue et impossible : on ne résume pas l'affaire qui a occupé, agité, divisé le pays depuis trop d'années ! A cette division, il faut tenter de mettre fin, et ce n'est qu'en dévoilant pour tous et en proclamant toute la vérité que nos dissentiments cesseront.

Le moyen d'établir la vérité, ce procès vous le donne.

Des trois solutions parmi lesquelles vous avez à choisir, une seule est digne de vous. Je ne parle pas de la confirmation, qui est invraisemblable, de ce jugement contraire à la réalité des faits, contraire au droit, contraire à la justice, rendu sur des prétextes et non sur des motifs. Mais si vous pouvez rejeter dès maintenant la demande de Mme Henry en accueillant les fins de non-recevoir de M. Reinach, vous ne le ferez pas, parce que ce serait un arrêt assurément fondé en droit, mais un arrêt imparfait, un arrêt d'expédition.

Vous pouvez encore rejeter dès maintenant la demande de Mme Henry, en déclarant que des faits établis, M. Reinach, historien, a pu légitimement tirer la conclusion qu'Henry était le complice d'Esterhazy.

Ce serait un arrêt d'abstention. Et vous devez seconder les efforts de ceux qui, de l'un et de l'autre côté de la barre, désirent avoir des juges qui leur donnent tort ou raison.

Ce que M. Reinach vous demande instamment, c'est d'ordonner l'enquête ; c'est là qu'est — pour le moment du moins — la véritable issue de ce procès.

C'est la marche vers la vérité. Sans cette enquête, pas de pleine, d'éclatante lumière ! pas de solution à la crise mal fermée, toujours prête à se rouvrir !

Quel esprit vous anime ? Celui de justice ; uniquement celui-là, n'est-ce pas ?

Eh bien ! ajoutez dans l'histoire de la magistrature contemporaine une belle page à celle vraiment glorieuse qu'y a inscrite la Cour de cassation lorsqu'elle a procédé à la révision du procès Dreyfus. Les magistrats de la Cour suprême ont été, dès la première heure, menacés, injuriés ; ils ont vu toutes les épreuves qui allaient les assaillir s'ils cherchaient la vérité, et ils l'ont cherchée !

Les diffamations, les outrages dont ils ont été abreuvés, qu'en reste-t-il ? De la honte pour leurs diffamateurs, pour eux de la gloire ! Et leur sereine justice est restée un exemple. Suivez-le en ordonnant l'enquête. A notre époque, pour être grand, il suffit de faire son devoir : faites le vôtre !

C'est maintenant Me Levisalles, avocat du *Siècle*, qui commence ainsi :

Après l'éloquente plaidoirie si complète et si consciencieuse de mon excellent confrère Me Lailler, il ne me reste plus rien à glaner en cette affaire. C'est donc sur le terrain du droit que je me placerai pour défendre ici les droits de l'histoire, qui sont aussi ceux de la justice et de la vérité.

Si M. Joseph Reinach, aussi bien que le gérant du *Siècle* n'avaient considéré que leur intérêt personnel, nous ne serions pas aujourd'hui devant vous. Personnellement, en effet, ils n'avaient pas à se plaindre du jugement dont nous faisons appel. Car si quelqu'un est sorti diminué de l'audience en première instance, ce n'est pas eux à coup sûr, mais nos adversaires.

Mais si ce jugement contient des attendus qui sont tout à l'honneur de mes clients, il en est d'autres qui touchent aux droits de l'historien, et c'est l'atteinte portée à ces droits qui a déterminé M. Reinach à faire dès la première minute appel d'un jugement dont d'autres auraient certes pu se contenter.

Me Levisalles entre alors dans la question de droit et soutient que la cour ne peut condamner avant d'avoir entendu les témoins. Et il termine en ces termes :

Tel est, messieurs, ce procès. On ne me reprochera pas d'avoir, en le plaidant, employé les grands mots, les grandes phrases. Mais on me rendra aussi cette justice que je n'ai pas eu recours aux gros mots. Outre qu'ils sont toujours déplacés dans une enceinte de justice, ils ne sont d'aucune utilité. Les injures ne sont pas des raisons, les invectives des arguments. Notre cause est assez belle, assez solide, pour que notre confrère et moi nous ayons pu nous en dispenser...

Quant à vous, messieurs, dans sa belle péroraison, mon confrère Lailler vous a conviés à ce qu'il appelait votre devoir : ordonner l'enquête.

En ce faisant, vous accomplirez une bonne, une saine action.

« On ne se fait tuer, a dit Renan, que pour ce dont on n'est pas sûr. » Et M. Ducloux, qui cite cette pensée dans « les Propos d'un Solitaire », ajoute qu'on ne serait point descendu dans la rue s'il ne s'était agi que de la proclamation de la vérité du principe d'Archimède. Et si ceux qui affirmaient la culpabilité du capitaine Dreyfus en avaient été à ce point convaincus, la rue n'aurait pas retenti de clameurs meurtrières, les habitants de notre pays ne se seraient pas entredéchirés...

C'est un peu de certitude pacificatrice que je vous demande d'établir dans la mesure de vos moyens. L'arrêt que vous rendrez peut avoir cette conséquence de mettre fin à une affaire dont il ne suffit pas de dire qu'elle n'est pas, ou qu'elle n'est plus, ou qu'elle cesse d'être. Et vous aurez ainsi contribué à débarrasser notre pays de l'étreinte qui l'oppresse et le mine.

Quel beau rêve pour des hommes aimant leur pays ! Quelle belle œuvre pour des magistrats !

Et l'affaire a été renvoyée à mercredi pour plaidoiries de Mes Chenu et Saint-Auban.

Roger Gatineau.

Nouvelles de Partout

Le mariage de M. Forissier, rédacteur à la *Lanterne*, et de Mlle Maugars, arrêtée arbitrairement avec la sœur de M. Forissier, par des agents de la police des mœurs, a été célébré ce matin, à onze heures, à la mairie des Batignolles. Les papiers, qu'on avait vainement attendus hier jusqu'à une heure de l'après-midi, sont arrivés de Saint-Etienne seulement ce matin.

La cérémonie a eu un caractère tout à fait intime. Les parents des jeunes époux et leurs témoins y ont seuls assisté.

—o—

L'exposition générale annuelle d'horticulture, à laquelle chaque année le public parisien fait un accueil si empressé, ouvrira ses portes le mercredi 30 mai.

L'exposition se tiendra aux serres du cours la Reine.

Les visiteurs pourront jouir gratuitement d'un charmant concert qui sera donné tous les jours, de trois à cinq heures, dans le jardin de l'exposition.

Clôture de l'exposition le lundi 25 mai, à six heures du soir.

—o—

Le prochain dîner de l'Association des secrétaires de rédaction de journaux et revues aura lieu ce soir 16 mai, à sept heures et demie, au restaurant Adelphi, rue Taitbout, 4, sous la présidence de M. Adrien Hébrard, directeur du *Temps*, président d'honneur du syndicat de la presse parisienne.

—o—

On télégraphie de Mantes à l'agence Havas :

« Le ballon dirigeable *Lebaudy* est sorti ce matin.

« Il s'est rendu contre le vent, à Rosny-sur-Seine et a évolué au-dessus du château et du parc de Rosny.

« En retournant à son hangar de Moisson à 2 kilomètres environ, une coquille du ventilateur s'est dessoudée.

« M. Juchmès, qui pilotait l'aéronat, a atterri à Sandrancourt, sur les bords de la Seine.

« La vitesse avait été constatée sur une base de 12 kilomètres qui a été franchie en 25 minutes, malgré un vent contraire de 7 mètres à la seconde.

—o—

Le chantier du Métropolitain, place de l'Opéra :

Un affaissement du sol s'est partiellement produit hier soir, place de l'Opéra, à côté du chantier central de la place et sous le commencement de la rue Auber.

Sur une quarantaine de mètres carrés, le sol s'est enfoncé d'environ vingt centimètres, par suite d'un tassement vraisemblablement dû aux grandes pluies de ces jours derniers.

Mais cela n'intéresse en rien les travaux du grand chantier établi au milieu de la place, afin de construire le bloc de maconnerie au travers duquel se recouperont à des niveaux différents les trois lignes métropilitaines : avenue de Villiers-place-Gambetta, Palais-Royal-place du Danube, Auteuil-Opéra.

De nombreux curieux regardent et admirent, pour son originalité, ce chantier auquel l'Opéra fait une sorte de toile de fond inattendue.

On y enfoncera en terra à 17 mètres de profondeur trois grands caissons en acier, analogues à ceux sur lesquels ont été fondées les assises des culées du pont Alexandre III, au moment de l'Exposition universelle : l'enfoncement se fait à l'air comprimé.

Lorsque les caissons auront atteint leur bon sol, à dix-sept mètres de profondeur, ils seront, suivant l'usage, remplis de béton. Ce système de fondation a dû être employé en raison de ce fait que l'on rencontre les terrains inondés à sept mètres de profondeur sous le sol de la place de l'Opéra ; cette nappe d'eau donna beaucoup de peine autrefois aux constructeurs de l'Opéra moins bien outillés qu'actuellement pour exécuter des travaux de ce genre.

La Question Macédonienne

La Russie et les excès turcs. — Le sultan et les Albanais. — Une manifestation pour les Macédoniens à Vienne

Les deux ambassadeurs russe et autrichien ont renouvelé, au Palais et à la Porte, leurs démarches en vue de l'application des réformes. Il ne semble pas toutefois que ce soit avec la même confiance qu'il y a quelques mois.

De plus, la Russie vient de faire une autre démarche fort significative. L'ambassadeur Zinoviev a réclamé la mise en liberté de l'évêque bulgare de Stroumitza, M. Gerassimos, récemment arrêté par les autorités turques. Cette réclamation est d'autant plus caractéristique que la Russie, fidèle au patriarcat œcuménique, s'est toujours montrée défavorable aux exarchistes schismatiques.

Le sultan et les Albanais

Quant aux Albanais, le maréchal Omer Rouchdi pacha, continue ses opérations contre eux.

Il vient seulement d'entrer à Diakova, après avoir châtié la tribu environnante de Hasis et il marche sur Ipek, tandis que le corps de troupes dirigé d'abord sur Mitrovitza, doit le rejoindre devant cette ville où se trouvent encore nombre de chefs qui s'opposent à tout compromis.

Une manifestation à Vienne

Vienne, 15 mai.

On télégraphie au *New-York Hérald* :

Hier soir a eu lieu une manifestation d'étudiants slaves en faveur des Macédoniens, devant la rédaction de la *Nouvelle Presse libre*. Les manifestants ont criblé de pierres les fenêtres du journal. Dispersés par la police, ils se sont reformés au nombre de trois cents environ et se sont rendus à l'Université, devant laquelle ils ont brûlé un numéro de la *Nouvelle Presse*, en accompagnant cet autodafé de huées et de sifflets.

Arrestation du métropolite de Stroumitza

Francfort, 15 mai.

On télégraphie de Constantinople à la *Gazette de Francfort* :

« M. Gerassimos, métropolite bulgare de Stroumitsa, que la porte considère comme le chef du mouvement macédonien, mais dont elle a jusqu'à présent demandé en vain la destitution, est depuis hier en état d'arrestation. Les autorités l'empêchent de communiquer avec qui que ce soit.

Les Obsèques de M. René Piault

Ainsi que nous l'avions annoncé, les obsèques de M. Piault, conseiller municipal du neuvième arrondissement, mort dans les circonstances tragiques que l'on connaît, ont eu lieu hier, à midi, au milieu d'une affluence considérable.

Le Conseil municipal était représenté par une grande partie de ses membres appartenant à toutes les nuances politiques de cette assemblée.

Tous les services de la préfecture, M. de Selves en tête, suivaient également le convoi.

Au cimetière du Père-Lachaise, MM. Deville, président du Conseil municipal, Hémard, président du Conseil général ; Georges Berry, député nationaliste du neuvième ; Danet, bâtonnier de l'ordre des avocats, dont faisait partie M. Piault ; Jules Lemaître ; Deglise, au nom de la presse municipale, ont prononcé des discours.

Combien nous sommes loin des temps où le nationalisme profitant de toutes les occasions s'affirmait, pour cacher le vide de ses idées, par des manifestations tapageuses. Hier, pendant tout le parcours de la rue Mogador, où demeurait le défunt, au cimetière, le cortège était calme et correct comme il convient ; les discours ont été non moins corrects, malgré que la fine fleur du nationalisme qui s'éteint ait fait donner un de ses chefs incontestés, M. Jules Lemaître lui-même.

C'est un signe qui indique bien que la République a encore une fois vaincu la coalition de tous les partis de réaction qui la menaçaient jadis avec tant d'impudence.

L. H.

LES TRIBUNAUX RÉPRESSIFS

Modifications à introduire. — Nomination d'une commission

Conformément à l'engagement pris par le gouvernement devant la Chambre au cours de la séance du 4 avril dernier, M. Vallé vient d'instituer au ministère de la justice une commission à l'effet d'examiner les modifications à introduire dans les décrets du 29 mars et 28 mai 1902, qui ont créé les tribunaux répressifs indigènes en Algérie.

La commission aura pour tâche d'étudier spécialement les questions relatives à la procédure à suivre devant ces tribunaux, à leur organisation et de préparer, dans le plus bref délai, un projet de décret ayant pour ob-

---

FEUILLETON de la *PETITE REPUBLIQUE* DU 17 MAI 1903 — 17

UN MÉNAGE DE GARÇON

PAR

H. DE BALZAC

— Après avoir épuisé l'argent de ma bourse, qui lui en donnera ? pensait-elle. Giroudeau ne nous trompait pas : Philippe sort de l'hôpital.

Elle ne voyait plus l'assassin de sa pauvre tante, le fléau de la famille, le voleur domestique, le joueur, le buveur, le débauché de bas étage ; elle voyait un convalescent mourant de faim, un fumeur sans tabac. Elle devint, à quarante-sept ans, comme une femme de soixante-dix ans. Ses yeux se ternirent alors dans les larmes et la prière. Mais ce ne fut pas le dernier coup que ce fils devait lui porter, et sa prévision la plus horrible fut réalisée. On découvrit alors une conspiration d'officiers au sein de l'armée, et l'on cria par les rues l'extrait du *Moniteur* qui contenait les détails sur les arrestations.

Agathe entendit du fond de sa cage, dans le bureau de loterie de la rue Vivienne, le nom de Philippe Bridau. Elle s'évanouit, et le gérant, qui comprit sa peine et la nécessité de faire des démarches, lui donna un congé de quinze jours.

— Ah ! mon ami, c'est nous, avec notre rigueur, qui l'avons poussé là, dit-elle à Joseph en se mettant au lit.

— Je vais aller voir Desroches, lui répondit Joseph.

Pendant que l'artiste confiait les intérêts de son frère à Desroches qui passait pour le plus madré, le plus astucieux des avoués de Paris, et qui d'ailleurs rendait des services à plusieurs personnages, entre autres à des Lupeaulx, alors secrétaire général d'un ministère, Giroudeau se présentait chez la veuve, qui, cette fois, eut confiance en lui.

— Madame, lui dit-il, trouvez douze mille francs, et votre fils sera mis en liberté, faute de preuves. Il s'agit d'acheter le silence de deux témoins.

— Je les aurai, dit la pauvre mère sans savoir où ni comment.

Inspirée par le danger, elle écrivit à sa marraine, la vieille Mme Hochon, de les demander à Jean-Jacques Rouget, pour sauver Philippe. Si Rouget refusait, elle pria Mme Hochon de les lui prêter en s'engageant à les lui rendre en deux ans. Courrier par courrier, elle reçut la lettre suivante :

« Ma petite, quoique votre frère ait, bel et bien, quarante mille livres de rente, sans compter l'argent économisé depuis dix-sept années, que M. Hochon estime à plus de six cent mille francs, il ne donnera pas deux liards pour des neveux qu'il n'a jamais vus. Quant à moi, vous ignorez que je ne disposerai pas de six livres tant que mon mari vivra. Hochon est le plus grand avare d'Issoudun, j'ignore ce qu'il fait de son argent, il ne donne pas vingt francs par an à ses petits enfants ; pour emprunter, j'aurais besoin de son autorisation et il me la refuserait. Je n'ai pas même tenté de faire parler à votre frère, qui a chez lui une concubine de laquelle il est le très humble serviteur. C'est pitié que de voir comment le pauvre homme est traité chez lui, quand il a une sœur et des neveux. Je vous ai fait sous-entendre à plusieurs reprises que votre présence à Issoudun pouvait sauver votre frère, et arracher pour vos enfants, des griffes de cette vermine, une fortune de quarante et peut-être soixante mille livres de rente ; mais vous ne me répondez pas ou vous paraissez ne m'avoir jamais comprise. Aussi suis-je obligée de vous écrire aujourd'hui sans aucune précaution épistolaire. Je prends bien part au malheur qui vous arrive, mais je ne puis que vous plaindre, ma chère mignonne. Voici pourquoi je ne puis vous être bonne à rien : à quatre-vingt-cinq ans, Hochon fait ses quatre repas, mange de la salade avec des œufs durs le soir, et court comme un lapin. J'aurai passé ma vie entière, car il me fera mon épitaphe, sans avoir vu vingt livres dans ma bourse. Si vous voulez venir à Issoudun combattre l'influence de la concubine sur vot